



Règlement du championnat vaudois dressage non-licenciés

Qualifications :

les paires se qualifient dans les épreuves de cat.B ou B/R (B/DR)
Pour des résultats obtenus hors canton de Vaud le cavalier est responsable d'envoyer une liste de résultats à la responsable de discipline, **AU PLUS TARD 6 SEMAINES AVANT LE CHAMPIONNAT**. sinon les points ne sont pas comptabilisés.

Barème des points :

50% des partants reçoivent des points :

1^{ère} paire 20pts

2^{ème} paire 19 pts

etc.

les 10 paires, domiciliées sur Vaud, **membre d'une société affiliée à l'AVSH** ayant obtenu le plus de points durant la saison sont qualifiées et invitées au championnat, par le responsable de la discipline.

Championnat :

l'épreuve se dispute en 2 manches FB 05 ou 06 et FB 07 ou 08 la 2^{ème} manche dans l'ordre inverse du classement de la 1^{ère}

Le classement se fait en additionnant les points des 2 manches, en cas d'égalité le programme le plus difficile fait la différence.

Finance

D'inscription : Fr 90.- pour les 2 manches

Offerts par

L'AVSH :

Prix Aux 30% (200.-, 160.-, 120.-)

Plaques et flots Plaques à tous les participants (avec indication du rang)

Flots à tous les partants

Médailles aux 3 premiers

Organisation :

les sociétés qui désirent organiser le championnat sont priées de prendre contact avec le responsable de la discipline, pour connaître les conditions.